

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

Compte-rendu affiché le : 19 septembre 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 19 septembre 2017

N° 17-09-13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2017

OBJET :
Convention de Délégation de Service Public pour la gestion et exploitation des foires, marchés et autres occupations du domaine public – Avenant n° 1.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOLE – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Lionel CANNOO – Svitlana PRESSENSE – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

René THELISSON à Olivier PERRET – Catherine MAREY à Joëlle VILLEMAGNE – Corinne BOICHON à Muriel ORIOLE – Valérie BLANCHARD à Lionel CANNOO – Fabienne MULARD à Jean-Marc ALVES – Geneviève NIGAY à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170919-17_09_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2017
Publication : 19/09/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET EXPLOITATION DES FOIRES, MARCHES ET AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC – AVENANT N°1

Monsieur Olivier PERRET, adjoint au maire, rappelle que par délibération en date du 1^{er} juin 2017, le Conseil municipal a approuvé la convention de délégation de service public confiant la gestion et l'exploitation des foires, marchés et autres occupations du domaine public à la Société MOUNIER et Associés.

L'article 6.2 stipule que le marché du lundi se déroule sur l'ensemble de la Place Peyret Lacombe.

Or, dans l'optique de redynamiser le marché, il est proposé de le déplacer Place de la Devise.

Il convient donc d'établir un avenant n°1 à la convention de délégation de service public actant cette modification.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de déplacer le marché du lundi Place de la Devise,
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public actant cette modification,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer au nom et pour le compte de la commune.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170919-17_09_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2017

Publication : 19/09/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 19 septembre 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.